

## Affaire n°24

Décision de l'INT n°24 en date du 12 janvier 2011 relative au litige entre \_\_\_\_\_ et \_\_\_\_\_

La demanderesse :

La défenderesse :

### Objet du litige selon la requête :

\_\_\_\_\_ a reproché à « \_\_\_\_\_ » la pratique anticoncurrentielle qu'elle exerce sur le marché des télécommunications en faisant bénéficier les abonnés d'une offre commerciale dénommée **Pack ADSL Relax** dont les tarifs ne couvrent pas les coûts.

**Mots clés** : affiche publicitaire- concurrence loyale - prix inférieur au coût- offre commerciale Pack ADSL Relax

### Problématique juridique :

Le tarif de l'offre commerciale **Pack ADSL Relax** fixé par la société « \_\_\_\_\_ », couvre-t-il les éléments de coût et respecte-t-il les règles de la concurrence loyale ?

### Principe

- Le tarif de l'offre commerciale **Pack ADSL Relax** n'est pas contraire à la loi relative à la concurrence et aux prix.

### Décision de l'INT :

- 1- Non lieu sur le fond